

Image not found or type unknown



Assemblée des copropriétaires

Par **alod**, le **23/03/2010** à **13:09**

Bonjour,
Je voudrais acheter un appartement, l'assemblée générale des copros a lieu d'ici un mois.
L'ordre du jour n'est pas encore établi.
Si je signe un compromis de vente avant cette AG , est ce que je serais engagé pour les futurs travaux qui risquent de se décider ou bien est ce le propriétaire actuel qui est engagé ?
Merci pour votre réponse
Alod